

Monsieur le Directeur général
Cédric Blanc

Monsieur le Directeur général adjoint
Carlos Vazquez

DGEO
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 7 novembre 2024

Situation des bibliothécaires scolaires

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur général adjoint,

Votre courrier du 12 juillet dernier nous est bien parvenu et nous en accusons réception.

La délégation du personnel concerné s'est réunie pour l'examiner et nous sommes en mesure de vous communiquer ce qui suit.

Nous vous demandons instamment l'engagement ferme que le cahier de charges sera négocié avec la délégation du personnel et notre syndicat, qui la représente, dans le cas où celui-ci viendrait à devoir être modifié consécutivement à la révision des normes et recommandations. Il s'agit d'un cahier des charges générique qui constitue une dimension essentielle du rapport de travail. Il ne saurait être le fait d'une décision unilatérale de l'employeur et doit donc faire l'objet d'une négociation collective.

Quoi qu'il advienne du cahier des charges, il s'avère qu'il y a en l'état des problèmes significatifs sur la question du temps de travail, et notamment en ce qui concerne le rattrapage exigé d'une partie des heures qui ne peuvent être effectuées en cas d'incapacité de travail. Le système actuel conduit à une atteinte significative à la protection de la santé du personnel et aux obligations de l'employeur en la matière. Il est impératif que nous vous rencontrions à ce sujet, y compris avant même l'avènement du projet de cahier des charges.

Une réponse à la présente avant la fin de ce mois nous agréerait.

Dans l'attente de celle-ci, recevez, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur général adjoint, nos salutations distinguées.

Pour le Secrétariat fédéral SUD

Gilles Pierrehumbert
Secrétaire fédéral SUD